Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20260907-D2026_09_002-DE

D 2026-09-002

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE GUIMILIAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de GUIMILIAU s'est réuni à la mairie le sept septembre deux mille vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Mme GUILLERM Elisabeth, Maire.

Date de la convocation : Le 1er septembre 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Présents : CAM Fabien, COLLEC Guillaume, FLORY Noëline, GUILLERM Elisabeth, GUILLOU Marie-Pierre, POULIQUEN Denis, TOUSSAINT Constance, THEPAUT Jean-Jacques, LE GALL Michel, LE SAOUT Jean-Yves, VASSARD Ludovic
Secrétaire de séance : GUILLOU Marie-Pierre
Absents excusés : ABILY Hélène, qui donne pouvoir GUILLERM Elisabeth, GAUNEZ Romain qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT, LE VOURC'H Laëtitia qui donne pouvoir à FLORY Noëline, JOLY Vincent.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal et étudié lors d'une séance de travail, le 29 juin 2026.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire . Celui-ci sera annexé à la présente délibération.

A Guimiliau, le 7 septembre 2026

La Maire,
Elisabeth GUILLERM

MAIRIE DE GUIMILIAU
29400

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre GUILLOU